

BAREME HONORAIRES TRANSACTION

Applicable pour tout nouveau mandat à compter du 01 Avril 2017.

APPARTEMENTS / MAISONS EN MANDAT SIMPLE	PRIX DE VENTE PUBLIC	APPARTEMENTS / MAISONS EN MANDAT EXCLUSIF
3 000 € TTC	0 à 20 000 € TTC	3 000 € TTC
5 000 € TTC	20 001 à 40 000 € TTC	5 000 € TTC
5 000 € TTC	40 001 à 60 000 € TTC	6 000 € TTC
5 000 € TTC	60 001 à 100 000 € TTC	7 000 € TTC
5 % TTC	100 001 à 120 000 € TTC	8 000 € TTC
5 % TTC	120 001 à 140 000 € TTC	9 000 € TTC
4,5 % TTC	140 001 à 160 000 € TTC	9 000 € TTC
4,5 % TTC	160 001 à 180 000 € TTC	10 000 € TTC
4,5 % TTC	180 001 à 200 000 € TTC	11 000 € TTC
4,5 % TTC	200 001 à 220 000 € TTC	12 000 € TTC
4,5 % TTC	220 001 à 240 000 € TTC	13 000 € TTC
4,5 % TTC	240 001 à 260 000 € TTC	14 000 € TTC
4 % TTC	260 001 à 280 000 € TTC	14 000 € TTC
4 % TTC	280 001 à 400 000 € TTC	15 000 € TTC
3,5 % TTC	400 001 à 500 000 € TTC	4,5 % TTC
3 % TTC	500 001 à € TTC	3,5 % TTC

LES HONORAIRES SONT A LA CHARGE DU MANDANT SAUF SPECIFICATION CONTRAIRE.

TERRAIN, CESSION DE BAIL, FONDS DE COMMERCE : 10 % T.T.C du prix de vente avec un minimum de 8 000 € T.T.C

URBANISME : Conseil et coordination puis commercialisation : 20 000 € TTC par lot à partir de 80 000 € du prix de vente
Conseil et coordination puis commercialisation : 15 000 € TTC par lot jusqu'à 79 999 € du prix de vente.

BAREME HONORAIRES LOCATION – ZONE NON TENDUE

HABITATION PRINCIPALE :

- **A LA CHARGE DU BAILLEUR :**

- Honoraires d'entremise et de négociation : 100 € TTC

Une remise exceptionnelle de 5 % du montant TTC, des honoraires d'entremise et de négociation, sera effectuée au profit du bailleur, à chaque relocation, à compter du 3^{ème} lot géré.

- Honoraires de visite, constitution du dossier locataire et rédaction du bail et réalisation de l'état des lieux : 100 % TTC du loyer Hors Charges (et au minimum égale aux honoraires de location des locataires).

- **A LA CHARGE DU LOCATAIRE :**

- Honoraires de visite, constitution du dossier locataire et rédaction du bail : 8 € TTC / m² habitable.
- Honoraires de réalisation de l'état des lieux : 3 € TTC / m² habitable.

PARKING :

- **A LA CHARGE DU LOCATAIRE :**

- Honoraires de visite, constitution du dossier locataire et rédaction du bail : 100 € TTC.

FRAIS DE GESTION :

	1 ^{ER} lot	A partir du 2 ^{ème} lot
Propriétaire	7 % HT des encaissements	6 % HT des encaissements

Mandat de gestion uniquement : frais de garantie loyers impayés 1,80 % du loyer + charges.

COMMERCES ET PROFESSIONNEL :

Preneur	200 % TTC du loyer Hors Charges
---------	---------------------------------

Une note d'honoraires sera délivrée pour chaque prestation.

Le taux de TVA appliqué est de 20 %, conformément à la réglementation fiscale en vigueur.

Chaque Agence est juridiquement et financièrement indépendante.